

Placements

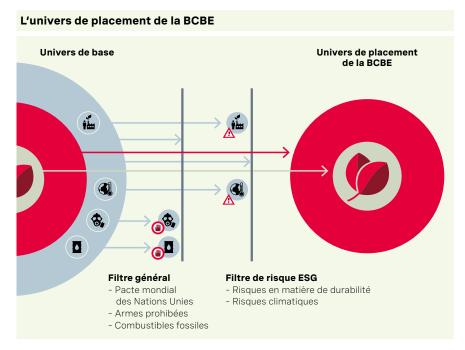
Univers de placement de la BCBE

Nous identifions dans l'univers de base des placements ceux qui ne respectent pas les principes fondamentaux de la BCBE en appliquant un filtre général et le filtre de risque ESG. Seuls les placements qui remplissent nos exigences très précises sont intégrés dans nos formules de placement et présentés lors d'entretiens-conseil.

Vos avantages

- Rendement durable
- Impact environnemental et social positif
- Harmonie avec ses propres objectifs et valeurs

En détail



Pour définir son univers de placement, la BCBE applique des critères généraux d'exclusion en intégrant systématiquement des facteurs de durabilité et des facteurs climatiques dans la construction des portefeuilles. Ce faisant, la BCBE contribue à réduire les risques environnementaux et sociaux et saisit les opportunités offertes par le développement durable.

Seules les valeurs de l'univers de placement de la BCBE qui répondent à la fois aux critères sociaux et écologiques de la BCBE ainsi qu'à ses critères financiers très stricts sont intégrés dans ses portefeuilles.



Filtre général

La BCBE applique un processus d'exclusions générales à ses instruments de placement. Ainsi, elle exclut:

- les entreprises qui contreviennent très gravement au Pacte mondial des Nations Unies¹:
- les entreprises qui fabriquent ou commercialisent des armes prohibées;
- les entreprises qui opèrent dans le secteur des combustibles fossiles.

Les titres de ces catégories d'entreprises ne sont ni détenus par la BCBE pour son propre compte et ni recommandés à l'achat. De plus, ces entreprises sont exclues de tous les fonds en actions, fonds en obligations et instruments de placement actifs de la BCBE gérés par celle-ci. Pour les produits tiers, les critères généraux d'exclusion sont appliqués par analogie, même si certains écarts restent inévitables.



Filtre de risque ESG

Lorsqu'elle examine le profil d'émetteurs candidats à intégrer son univers de placement, la BCBE tient compte de deux indicateurs:

La note de développement durable

Indique dans quelle mesure les émetteurs ont intégré les opportunités et les enjeux du développement durable dans leurs activités. Elle évalue les dimensions de gouvernance d'entreprise, d'environnement et de société.

La note climatique

Indique dans quelle mesure les émetteurs se préoccupent des problématiques climatiques, réduisent au minimum les risques en la matière et se positionnent dans le processus de transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement.

Les émetteurs qui ne remplissent pas les critères des indicateurs de durabilité et des indicateurs climatiques sont intégrés dans le filtre ESG. Ces émetteurs sont donc exclus de l'univers de placement de la BCBE, sauf s'ils résistent à une analyse de durabilité approfondie et si la diversification le justifie.

L'objectif du filtre de risque ESG est d'améliorer la performance en matière de développement durable et de réduire les risques climatiques dans le portefeuille de la BCBE. Cela passe par une diminution des investissements dans des émetteurs présentant de mauvaises performances en matière de développement durable, une empreinte carbone élevée et d'importants risques climatiques, et, en contrepartie, par une hausse des investissements dans des émetteurs qui saisissent les opportunités offertes par le développement durable et les changements sociétaux en découlant. Cette politique permet de soutenir les émetteurs qui sont bien positionnés pour jouer un rôle dans la transition vers une économie plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Gestion de fortune Types de mandats

Nos formules de placement traditionnelles

- Classique

- En francs suisse
- APEA

Stratégies

- Revenu fixe
- Revenu
- Équilibre
- Croissance
- Gains en capital

Fonds stratégique

Stratégies

- Revenu
- Équilibre
- Croissance
- Gains en capital

Fonds en actions

Suisse

- CHF
- CHF Short Duration

Monde

- Global emprunts souverains
- Global emprunts d'entreprises

Fonds d'actions

Suisse

- Suisse
- Suisse Small et Mind Caps

¹ Conclu entre des entreprises et les Nations Unies, le Pacte mondial de l'ONU vise à rendre la mondialisation plus écologique et plus sociale. Parmi les aspects les plus importants qu'il couvre figurent notamment les droits humains, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.



Nous nous ferons plaisir de vous conseiller

Nos coachs financiers répondront à toutes vos questions lors d'un entretien personnel. Convenez d'un rendez-vous en ligne à l'adresse **bcbe.ch/entretien-conseil**

Mentions légales

Publicité La présente publication est une publicité pour un instrument financier. Elle s'adresse uniquement aux clientes et clients qui disposent de connaissances et d'une expérience suffisante en la matière et dont le domicile ou le siège est situé en Suisse. Les informations, les produits et les prestations contenus dans la présente publication ne sont destinés ni aux personnes qui, compte tenu de leur nationalité, de leur siège, de leur domicile ou pour d'autres motifs, sont soumises à une législation qui interdit à des prestataires étrangers de services financiers d'exercer une activité commerciale dans cette zone géographique, ni aux personnes morales ou physiques soumises à une législation qui leur interdit ou leur restreint l'accès aux informations, produits ou prestations fournies par des prestataires étrangers de services financiers. Les personnes soumises à de telles restrictions locales ne sont autorisées ni à utiliser ni à transmettre ces informations, ces produits ou ces prestations. Le prospectus de vente (contrat de fonds compris) ainsi que la feuille d'information de base sont disponibles gratuitement sur les différents sites de la Banque Cantonale Bernoise SA (ci-après « BCBE ») et sur www.fundinfo.com.

Aucune offre, aucun conseil Les informations précitées ont un caractère purement informatif. Elles ne constituent ni une incitation, ni une offre, ni une recommandation d'acheter ou de vendre des produits, de réaliser d'autres types transactions ou de conclure un acte juridique de quelque nature que ce soit. En outre, les informations publiées ne peuvent être considérées comme un conseil, ni sur le plan juridique, ni sur le plan fiscal, ni sur le plan économique ou autre. Ces informations ont un caractère purement descriptif et ne sauraient se substituer à un conseil personnalisé donné par un spécialiste. L'achat ou la vente d'instruments financiers effectués sur la seule base des informations publiées relève de votre propre responsabilité.

Conflit d'intérêt La BCBE offre, recommande et utilise des instruments financiers aussi bien maison (p. ex. fonds de placement BCBE) que de prestataires tiers. Lorsque les caractéristiques des instruments de la BCBE et de ceux de prestataires tiers sont comparables, la préférence - sélection et recommandation - est donnée aux instruments propres à la BCBE. Cela peut entraîner des conflits d'intérêt. De plus amples informations sur l'utilisation et le volume des instruments financiers de la BCBE ainsi que sur les mesures engagées par la BCBE en lien avec les conflits d'intérêt sont disponibles sur https://www.bcbe.ch/fr/la-bcbe/informations-juridiques

Exclusion de responsabilité Les informations proviennent de sources que la BCBE considère comme fiables. Néanmoins, la BCBE ne saurait garantir l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité ou l'actualité des informations présentées. Celles-ci sont réputées provisoires et non contraignantes. La BCBE n'est tenue ni de supprimer des informations qui ne seraient plus à jour, ni de mentionner explicitement ces dernières comme telles.

Précisions concernant les sources de données: https://www.bcbe.ch/fr/la-bcbe/informations-juridiques